

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 10 juin 2020, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (numéro 8) (8-5)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), actualise les modalités relatives à l'horaire de collecte ainsi qu'à la description des secteurs.

Ordonnance adoptée dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 – Accès gratuit aux institutions de l'Espace pour la vie pour les enfants de 5 ans à 17 ans jusqu'au 31 août 2020 (8)

Cette ordonnance est adoptée en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057).

Ordonnance adoptée dans le cadre de la Semaine québécoise des familles – Accès gratuit au Jardin Botanique (9)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 119 du règlement 19-057, accorde une gratuité aux familles à faible revenu détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville, à raison d'une seule visite par famille au Jardin Botanique, du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020.

Ordonnance émise relativement aux tarifs du service BIXI pour la saison 2020 (10)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 68 du 19-057, modifie l'article 60 afin d'y inclure un nouveau tarif (67 \$) pour l'abonnement de mi-saison valide du 1^{er} juillet au 15 novembre). Elle annule également l'offre de déplacement gratuit prévue pour le dernier dimanche des mois de juin à octobre inclusivement.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Rue Saint-Hubert » aux fins de l'application du règlement (14)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Quartier Fleury Ouest » aux fins de l'application du règlement (15)

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Boulevard Saint-Laurent » aux fins de l'application du règlement (16)

Les ordonnances 14, 15 et 16 précitées sont adoptées en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) et prévoient que ce règlement s'applique à leur secteur désigné comme suit :

- Rue Saint-Hubert : À compter du 16 juin 2020, pour une période de 24 mois;
- Quartier Fleury Ouest : À compter du 2 juillet 2020, pour une période de 502 jours;
- Boulevard Saint-Laurent : À compter du 1^{er} juillet 2020, pour une période de 14 mois.

Ordonnance adoptée dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 – Tarifs de renouvellement des vignettes d'identification et permis d'exploitation relatifs au remorquage (2)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 77 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2020) (RCG 19-032), réduit à 0 \$ la tarification additionnelle prévue aux deuxième et au troisième alinéas de l'article 71 du règlement et ce, jusqu'au 31 août 2020.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 15 juin 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat